



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/MAR21/3/1	
Date	18 mars 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES24	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC75	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES8	●

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

Note du Secrétariat

Résumé: Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion de mars 2021 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.

Mesures à prendre: Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions de décembre 2020 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat a été informé de deux nouveaux sinistres, l'un ayant eu lieu au Nigéria en novembre 2020 et l'autre en Israël en février 2021. Il n'est pas certain, à ce stade, que le Fonds de 1992 ait à connaître de ces deux sinistres.
- 1.2 À la date du 18 mars 2021, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations.

IOPC/MAR21/3/2	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/MAR21/3/3	<i>Bow Jubail</i>
IOPC/MAR21/3/4	<i>MT Harcourt</i>
IOPC/MAR21/3/5	Sinistre survenu en Israël

2 Mesures à prendre

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.